

**VILLE D'ATH**



**Analyse du compte  
budgétaire 2018**

*Le Directeur Financier - Florent Botte*

*04/03/2019*



## Table des matières

1	INTRODUCTION.....	3
2	ANALYSE DU SERVICE ORDINAIRE.....	3
2.1	Résultat ordinaire.....	3
2.2	Exercices antérieurs.....	4
2.2.1	Recettes ordinaires exercices antérieurs.....	4
2.2.2	Dépenses ordinaires exercices antérieurs.....	5
2.3	Exercice propre.....	5
2.3.1	Recettes ordinaires.....	5
2.3.1	Dépenses ordinaires.....	6
3	ANALYSE DU SERVICE EXTRAORDINAIRE.....	8
3.1	Résultat extraordinaire.....	8
3.2	Exercices antérieurs.....	8
3.3	Exercice propre.....	9
3.3.1	Taux de réalisation des projets extraordinaires.....	9
3.3.2	Financement des travaux extraordinaires.....	9
3.4	Balise d'investissements.....	9
4	CONCLUSION GENERALE.....	10



## 1 INTRODUCTION

Le présent rapport, réalisé par le Directeur Financier en collaboration avec les membres de la Direction Finances en application de l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, expose les principales données du compte 2018 de la Ville d'Ath. Il accompagne le compte 2018 et fait partie intégrante des annexes au compte, conformément à l'article 66 du Règlement Général de la Comptabilité Communale.

Au cours de ce rapport, nous réaliserons, dans un premier temps, une **analyse budgétaire du service ordinaire du compte 2018**. L'objectif de cette analyse est de justifier le résultat budgétaire du compte par comparaison entre les crédits budgétaires finaux de l'exercice et les données comptabilisées. Conformément au principe comptable d'importance relative, nous avons porté notre analyse sur les dépenses et recettes budgétaires pour lesquelles on enregistre une différence significative entre les crédits budgétaires et le compte.

Nous analyserons par la suite le **service extraordinaire du compte 2017**, pour lequel nous calculerons le taux de réalisation des crédits budgétaires extraordinaires. Nous passerons également en revue le mode de financement du service extraordinaire, ainsi que l'état de la balise d'investissements.

## 2 ANALYSE DU SERVICE ORDINAIRE

### 2.1 Résultat ordinaire

Le compte 2018 s'est clôturé au **service ordinaire par un boni budgétaire global de 6.469.039,44 €** et un boni à l'exercice propre de 358.652,19 €.

	2018
Personnel	16.521.662,96 €
Fonctt	6.627.954,92 €
Transferts	11.308.109,15 €
Dettes	7.502.107,72 €
Prélèvements	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>41.959.834,75 €</b>
	2018
Prestations	2.621.754,17 €
Transferts	38.791.913,80 €
Dettes	904.818,97 €
Prélèvements	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>42.318.486,94 €</b>
	2018
DEPENSES EP	41.959.834,75 €
RECETTES EP	42.318.486,94 €
<b>RESULTAT EP</b>	<b>358.652,19 €</b>
DEPENSES EA	6.459.220,65 €
RECETTES EA	13.070.212,30 €
<b>RESULTAT EA</b>	<b>6.610.991,65 €</b>
DEPENSES PRELEV	561.107,78 €
RECETTES PRELEV	60.503,38 €
<b>RESULTAT PRELEV</b>	<b>-500.604,40 €</b>
<b>RESULTAT BUD GLOBAL</b>	<b>6.469.039,44 €</b>



	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	55.739.545,36	11.636.569,02	67.376.114,38
- Non-Valeurs	290.342,74	10.495,95	300.838,65
= Droits constatés net	55.449.202,62	11.626.073,07	67.075.275,65
- Engagements	48.980.163,18	13.526.459,22	62.506.622,40
= Résultat budgétaire de l'exercice	6.469.039,44	-1.900.386,15	4.568.653,25
Droits constatés	55.739.545,36	11.636.569,02	67.376.114,38
- Non-Valeurs	290.342,74	10.495,95	300.838,65
= Droits constatés net	55.449.202,62	11.626.073,07	67.075.275,65
- Imputations	43.935.748,08	5.272.328,25	49.208.076,33
= Résultat comptable de l'exercice	11.513.454,54	6.353.744,82	17.867.199,36
Engagements	48.980.163,18	13.526.459,22	62.506.622,40
- Imputations	43.935.748,08	5.272.328,25	49.208.076,33
= Engagements à reporter de l'exercice	5.044.415,10	8.254.130,97	13.298.546,07

Le résultat comptable s'obtient en ajoutant au résultat budgétaire global les engagements à reporter (5.044.415,10 €) et s'élève à 11.513.454,54 € (12.714.260,07 € en 2017).

La dernière modification budgétaire de l'exercice 2018 a été clôturée avec un résultat budgétaire ordinaire à l'exercice propre de 1.149.101,29 €, et un résultat budgétaire ordinaire global de 6.410.597,15 €.

Tout au long de ce rapport, nous allons, analyser les dépenses et recettes ordinaires qui contribuent à la stabilisation du résultat global positif entre la dernière modification budgétaire 2018 (6.410.597,15 €) et le compte 2018 (6.469.039,44 €), et ce malgré la dégradation significative du résultat de l'exercice propre entre la dernière modification budgétaire 2018 (1.149.101,29 €) et le compte 2018 (358.652,19 €).

## **2.2 Exercices antérieurs**

On constate que les exercices antérieurs ont généré un boni de 6.610.991,65 € alors que la modification budgétaire 2018 avait mis en évidence un boni présumé de 5.762.100,26 €. La différence (848.891,39 €) justifie la stabilisation du boni global car elle compense la dégradation significative du résultat de l'exercice propre. Les éléments constitutifs de l'amélioration du résultat des exercices antérieurs sont exposés infra.

### **2.2.1 Recettes ordinaires exercices antérieurs**

Globalement, les droits constatés nets du service ordinaire aux exercices antérieurs s'élèvent à 13.070.212,30 € pour des crédits budgétaires de 6.754.848,87 €, la différence 6.315.363,43 € contribue à l'amélioration du résultat des exercices antérieurs.

Les principaux éléments justifiant cette différence sont :

- **000/951-01.2017 – Boni du service ordinaire** – Intégration du boni du compte 2017 pour un montant de 12.732.359,23 € alors que les crédits budgétaires s'élèvent à 6.416.363,81 €. La différence vient des crédits reportés de 2017 à 2018 qui s'élèvent à 6.315.995,42 €. En effet, en modification budgétaire, on intègre le boni budgétaire qui tient compte des engagements, alors qu'au compte on intègre le boni comptable qui



tient compte des imputations. Cela permet de compenser le dépassement de crédit au niveau des dépenses des exercices antérieurs exposé infra dans le point 2.2.2.

## **2.2.2 Dépenses ordinaires exercices antérieurs**

Globalement, les engagements du service ordinaire aux exercices antérieurs s'élèvent à 6.459.220,65 € pour des crédits budgétaires de 992.748,61 €, la différence 5.466.472,04 € ne contribue pas au résultat global positif. Cette différence est couverte par les crédits reportés du compte 2017 (6.315.995,42 €).

Tous les crédits reportés n'ont pas été consommés car reportés par prudence. Par rapport à la dernière modification budgétaire de 2018, les dépenses aux exercices antérieurs génèrent un déficit de 5.466.472,04 €. Ce déficit, issu des reports 2017, est compensé par l'intégration du boni comptable 2017 aux recettes des exercices antérieurs pour 12.732.359,23 € au lieu des 6.416.363,81 € de crédits budgétaires prévus à l'article 000/951-01.2017. C'est notamment pour cela que c'est le boni comptable (qui tient compte des imputations) qui est reporté et non le boni budgétaire (qui tient compte des engagements).

Notons également une cotisation de responsabilisation de 588.531,69 € conforme aux crédits budgétaires à l'article 13110/113-21.2017.

## **2.3 Exercice propre**

Entre le budget final 2018 (1.149.101,29 €) et le compte 2018 (358.652,19 €), on enregistre une dégradation significative du résultat à l'exercice propre de 790.449,10 €.

Analysons les recettes et dépenses de l'exercice propre afin de justifier cette différence.

### **2.3.1 Recettes ordinaires**

Les recettes à l'exercice propre 2018 du service ordinaire se sont globalement élevées à 42.318.486,94 € pour un crédit budgétaire de 43.470.681,15 €. Cela génère une différence de 1.152.194,21 € qui justifie la dégradation du résultat de l'exercice propre entre le budget final et le compte 2018.

	Prestations	Transferts	Dette	Total	Prélèvements	Total dép ex propre
	000/60	000/61	000/62	000/73	000/68	000/65
<b>Recettes MB</b>	2.859.038,45 €	39.707.302,84 €	904.339,86 €	43.470.681,15 €	0,00 €	43.470.681,15 €
<b>Recettes compte</b>	2.621.754,17 €	38.791.913,80 €	904.818,97 €	42.318.486,94 €	0,00 €	42.318.486,94 €
<b>Différence MB-CPTE</b>	-237.284,28 €	-915.389,04 €	479,11 €	-1.152.194,21 €	0,00 €	-1.152.194,21 €

A la lecture du tableau supra, on constate que la différence entre les recettes budgétées et les recettes constatée est principalement générée au niveau des **recettes de prestations** et des **recettes de transfert**.

Au niveau des **recettes de prestations**, on enregistre 2 codes fonctionnels générant le déficit de recettes :

- 499 – Communications voiries et cours d'eau (-56.257,23 €) – On constate que les recettes de parking loués au privé (424/161-05.2018) ont été moins élevées que prévues. Cela est dû au fait que lors de la budgétisation de ces recettes, le Collège



avait tenu compte d'un accroissement des tarifs qui n'a pas été initié par le Collège communal.

- 874 – Alimentation et eau (-125.103,46 €) – On enregistre une dégradation structurelle des recettes de prestations de l'abattoir communal. Cette réduction que l'on constate depuis quelques années maintenant, avait poussé le Collège communal à initier la mise en concession de l'abattoir communal, mais cette mise en concession n'a jamais été publiée, et n'a dès lors pas pu être concrétisée. La décroissance des recettes de prestations n'a donc pu être endiguée en 2018.

Au niveau des **recettes de transfert**, on enregistre 5 codes fonctionnels générant le déficit de recettes :

- 049 – Impôts et redevances (-569.167,70 €) – Outre les taxes et redevances qui sont constatées début 2019 car le recensement ne peut être réalisé avant le 31/12/2018 (taxe sur les panneaux publicitaires, taxe sur les imprimés publicitaires et taxe sur les parcelles non bâties pour – 150.000 €), on constate certaines taxes qui ont rapporté moins que prévu. Notamment, les additionnels sur le précompte immobilier et le précompte professionnel (- 220.000 €) ou encore la taxe sur les parkings qui a rapporté 85.000 € de moins que prévu.
- 599 – Commerce et industrie (-104.844,38 €) – Le subside relatif au Coworking de l'Agence de Développement Local a été perçu en 2017 au lieu de 2018, le solde sera à percevoir en 2019. Notons également le subside du SPW pour l'Agence de Développement Local qui sera perçu en 2019.
- 874 – Alimentation et eau (-54.707,78 €) – La réduction des recettes de prestations de l'abattoir exposée supra induit une réduction des récupérations APAQ-W.
- 876 – Désinfection nettoyage et immondices (-58.491,30 €) – Un emprunt couvert par IPALLE a été remboursé anticipativement, cela a eu conséquence que l'emprunt n'a plus été payé en 2018, mais que la compensation aux articles 875/464-01 et 875/664-01 n'a pas été perçue.

### 2.3.1 Dépenses ordinaires

Les dépenses à l'exercice propre 2018 du service ordinaire se sont globalement élevées à 41.959.834,75 € pour un crédit budgétaire de 42.321.579,86 €. Cela génère une différence de 361.745,11 € qui compense partiellement le manque à gagner au niveau des recettes ordinaires.

	Personnel	Fonctionnement	Transferts	Dettes	Total	Prélèvements	Total dép ex propre
	000/70	000/71	000/72	000/7x	000/73	000/78	000/75
Dépenses MB	16.698.930,01 €	6.979.636,78 €	11.234.151,37 €	7.408.861,70 €	42.321.579,86 €	0,00 €	42.321.579,86 €
Dépenses compte	16.521.662,96 €	6.627.954,92 €	11.308.109,15 €	7.502.107,72 €	41.959.834,75 €	0,00 €	41.959.834,75 €
Différence MB-CPTE	-177.267,05 €	-351.681,86 €	73.957,78 €	93.246,02 €	-361.745,11 €	0,00 €	-361.745,11 €

On constate à la lecture du tableau supra que les crédits budgétaires relatifs aux dépenses de personnel, n'ont pas été consommés à concurrence de 177.267,05 €. Cela est la conséquence d'une budgétisation prudente des charges salariales et notamment la non-budgétisation des maladies ou absences de longue durée, ainsi que la suppression par le Conseil de la délégation de recrutement au Collège communal qui en empêcher le Collège communal à procéder au remplacement des départs naturels et de procéder à de nouveaux recrutements.



Au niveau des dépenses de fonctionnement, on constate une non-utilisation des crédits de 351.681,86 €. D'une manière générale, l'approbation tardive du budget 2018 et la période de prudence induite par la tenue des élections communales en octobre 2018 ont généré de nombreux excédents de crédits budgétaires. Les principaux codes fonctionnels concernés par une non-utilisation des crédits de fonctionnement sont :

- 499 – Voiries et cours d'eau (74.345,75 €) – On constate notamment la non-consommation des crédits informatiques liés au stationnement (4242/123-13.2018) à hauteur de 31.000 €.
- 599 – Commerce et industrie (35.450,18 €) – D'une manière globale, en 2018, l'Agence de Développement Local a consommé peu de crédits, du fait de projets réalisés initiés en 2018 mais non finalisés (Coworking, Solathois) ou encore de projet non réalisés (Maternité commerciale). On note également la non-consommation de crédits liés à la communication (6.500 €) du fait de la non-attribution du marché d'expertise externe en communication.
- 789 – Education populaire et arts (91.469,29 €) – Dont 10.500 € de loyer pour Action Jeunesse Info qui n'ont pas été nécessaires car AJI n'a en fin de compte pas déménagé.
- 839 – Sécurité et assistance sociale (30.141,14 €) – L'arrêt du projet « Sans Abris – Rue de Gand » a eu pour conséquence que toutes les dépenses de fonctionnement n'ont pas été consommées.

Indépendamment des mesures à mettre en œuvre dans le cadre du plan de gestion, il est indispensable de mettre en place une communication entre le Collège communal et le Comité de Direction dans le cadre du processus de confection du budget, afin d'améliorer la précision des prévisions budgétaires des dépenses de fonctionnement, ce qui permettra également de réduire les reports de crédits d'un exercice à l'autre.

Le dépassement de crédits budgétaires enregistré au niveau des dépenses de transfert (dépassement de 113.081,33 €) est la conséquence des non-valeurs réalisées en dépassement de crédit (dans le respect du R.G.C.C les non-valeurs et irrécouvrables peuvent être réalisés en dépassement de crédit). En effet, on enregistre des non-valeurs et irrécouvrables pour 112.438,02 € pour des crédits de 3.418,00 €.

Les dépenses de dette sont supérieures de 93.246,02 € aux crédits. Cette différence est principalement générée au niveau de l'article budgétaire 421/911-01.2018. Cette différence est due à la consolidation de 3 emprunts IDETA (8001/8002/8002) après la dernière modification budgétaire 2018 dont les charges d'amortissement en capital se sont élevées à 93.279,22 €.



### 3 ANALYSE DU SERVICE EXTRAORDINAIRE

#### 3.1 Résultat extraordinaire

Le compte 2018 s'est clôturé au **service extraordinaire par un mali budgétaire global de 1.900.386,15 €** et un mali à l'exercice propre de 1.419.742,51 €. Le résultat comptable s'élève à 6.353.744,82 €. Le mali global à l'extraordinaire est la conséquence des engagements réalisés suite aux attributions des marchés en 2018, mais dont les emprunts n'ont pas été conclus avant le 31/12/2018. Les emprunts n'ayant pas été conclus, les droits y relatifs n'ont pas été constatés au compte 2018 ce qui génère un mali budgétaire. Ce mali est compensé par les inscriptions budgétaires en modification budgétaire n°1 de 2019 dans le but de couvrir les emprunts conclus (ou à conclure) après le 31/12/2018.

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	55.739.545,36	11.636.569,02	67.376.114,38
- Non-Valeurs	290.342,74	10.495,95	300.838,69
= Droits constatés net	55.449.202,62	11.626.073,07	67.075.275,69
- Engagements	48.980.163,18	13.526.459,22	62.506.622,40
= Résultat budgétaire de l'exercice	6.469.039,44	-1.900.386,15	4.568.653,29
Droits constatés	55.739.545,36	11.636.569,02	67.376.114,38
- Non-Valeurs	290.342,74	10.495,95	300.838,69
= Droits constatés net	55.449.202,62	11.626.073,07	67.075.275,69
- Imputations	43.935.748,08	5.272.328,25	49.208.076,33
= Résultat comptable de l'exercice	11.513.454,54	6.353.744,82	17.867.199,36
Engagements	48.980.163,18	13.526.459,22	62.506.622,40
- Imputations	43.935.748,08	5.272.328,25	49.208.076,33
= Engagements à reporter de l'exercice	5.044.415,10	8.254.130,97	13.298.546,07

#### 3.2 Exercices antérieurs

Au **niveau des dépenses**, les exercices antérieurs présentent des crédits budgétaires de 3.031.977,07 € auxquels il convient de rajouter 10.168.152,63 € de crédits reportés, ce qui porte les crédits extraordinaires antérieurs à 13.200.129,70 €. Les engagements quant à eux s'élèvent à 12.040.443,09 €. La différence de 1.159.686,61 € est principalement justifiée par l'intégration du boni 2017 au compte 2018 à concurrence de 9.196.804,81 € (boni à l'article 000/952-51.2018) alors que des crédits pour un mali de 1.559.433,32 € avaient été prévus à l'article 000/992-51.2018 (en dépense).

Au **niveau des recettes**, les exercices antérieurs présentent des crédits budgétaires pour un montant total de 2.498.168,47 € et des droits constatés nets de 10.859.001,56 €. La différence est principalement générée par l'intégration du boni comptable du compte 2017 à concurrence de 9.196.804,81 € à l'article 000/952-51, alors que les crédits budgétaires de l'article 000/992-51 prévoyaient un mali de 1.559.433,32 € correspondant au mali budgétaire de la dernière modification budgétaire de 2018.





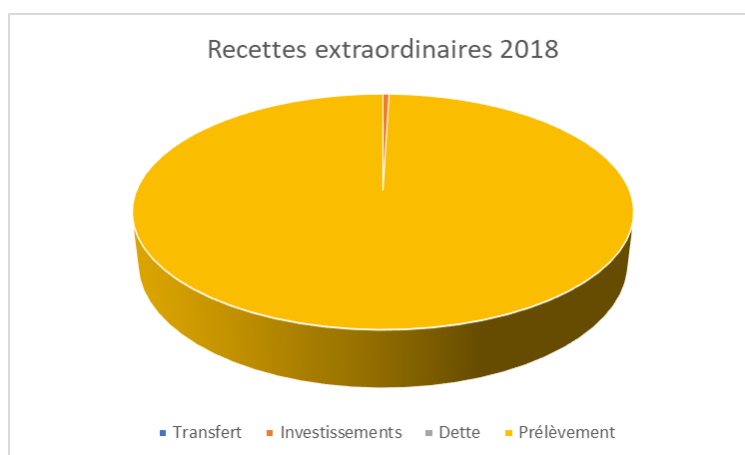
### 3.3 Exercice propre

#### 3.3.1 Taux de réalisation des projets extraordinaires

Au niveau de l'exercice propre du service extraordinaire 2018, on enregistre des engagements pour un montant total de 1.486.016,13 € pour des crédits budgétaires de 3.158.674,40 €. Soit un taux de réalisation à l'exercice propre de 47 %.

#### 3.3.2 Financement des travaux extraordinaires

Le mode de financement des projets extraordinaires est un indice intéressant sur les procédures de financement de la Ville liées à la stratégie de gestion de la Ville et aux balises d'investissement.



On constate que le service extraordinaire 2018 a été principalement financé par prélèvement. Notons que l'absence de budget extraordinaire la plus grande partie de 2018 a généré une absence de conclusion d'emprunts en 2018, emprunts repris aux exercices antérieurs de 2019.

### 3.4 Balise d'investissements

Au sortir du compte 2018, la balise d'investissements pluriannuelle 2013-2018 présente un solde négatif de 3.739.099,19 €.

<b>BALISE PLURIANNUELLE 2013-2018 - BI 2018</b>	
Population moyenne 2013-2018 (données tableau de bord)	29.074,00
Balise	100,00
Balise Maximum théorique	17.444.400,00
Reliquat balise précédente	0,00
Maximum balise cumulée	<b>17.444.400,00</b>
Emprunts totaux (Commune et entités consolidées)	25.475.530,97
Hors balise sur décision ministérielle (pour info)	4.292.031,78
Adaptations tableau de synthèse projets non engagés en N-1	0,00
<b>Reliquat</b>	<b>-3.739.099,19</b>

Le non-respect de la balise d'investissements a eu pour conséquence une augmentation des charges de dette entre 2013 et 2018 qui sont passées de 6.601.452,53 € à 7.502.107,72 €, et ce malgré une opération de rallongement de la dette réalisée en 2014.



## 4 CONCLUSION GENERALE

Le compte 2018 s'est clôturé au service ordinaire par un boni budgétaire global de 6.469.039,44 € et un boni à l'exercice propre de 358.652,19 €.

L'**analyse budgétaire** met en évidence que ce boni budgétaire ordinaire global de 6.469.039,44 € est principalement généré par les exercices antérieurs et l'intégration du résultat du compte 2016 ordinaire.

L'exercice propre quant à lui s'est clôturé avec un boni budgétaire (358.652,19 €) largement inférieur aux prévisions budgétaires (1.149.101,29 €). Cette dégradation significative du résultat de l'exercice propre entre la dernière modification budgétaire 2018 et le compte 2018 est principalement la conséquence de recettes de transfert moins importantes que prévu.

Ce boni à l'exercice propre moindre que prévu génère une érosion accélérée du boni global sui selon les prévisions du tableau de bord devrait être complètement épuisé en 2021. Il est nécessaire de mettre en œuvre à court terme un plan de gestion afin d'annihiler le déficit structurel avant que le boni global ne soit complètement consommé.

Notons également des dépenses irrégulières payées sous le couvert de l'article 60 du Règlement Général de la Comptabilité Communale à concurrence de 191.229,42 € qui devront faire l'objet d'une approbation des organes de tutelle. Le Directeur Financier attire l'attention sur le fait que certaines de ces dépenses font l'objet d'une enquête de la Police Judiciaire Fédérale (Direction de la lutte contre la criminalité grave et organisée – Office Central pour la Répression de la Corruption) qui a entendu le Directeur Général et le Directeur Financier à cet effet.

Le compte 2018 s'est clôturé au **service extraordinaire par un mali budgétaire global de 1.900.386,15 €** et un mali à l'exercice propre de 1.419.742,51 €. Le résultat comptable s'élève à 6.353.744,82 €. Ce mali sera compensé par les inscriptions budgétaires en modification budgétaire n°1 de 2019 dans le but de couvrir les emprunts conclus après le 31/12/2018.

On enregistre un taux de réalisation des projets extraordinaires de l'exercice propre 2018 de 47%, des projets principalement financés par prélèvement.

Notons enfin que la balise pluriannuelle 2013-2018 n'a pas été respectée, ce qui a eu pour conséquence un accroissement de la charge ordinaire de dette entre 2013 et 2018 de 14%.

**Le Directeur Financier n'a pas relevé d'incohérence significative lors de la clôture comptable de l'exercice 2018 que ce soit aux niveaux financier, opérationnel ou comptable et par conséquent, sous réserve du traitement qui sera réservé par les organes de tutelles et les autorités judiciaires aux dépenses irrégulières payées sous le couvert de l'article 60 du Règlement Général de la Comptabilité Communale, remet un avis de légalité positif sur le compte 2018 qui est présenté à l'approbation du Conseil communal.**

Le Directeur Financier,  
Florent BOTTE